

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATIONS :

- TRANSFERT DE CRÉDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 2
- RAPPORTS DU LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2021

Approbation de celui du service d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, qui est à disposition en mairie.

Il est également procédé à la lecture des rapports sur l'eau du SIAEP Mareau/Santeau, du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes et du SITOMAP (syndicat de collecte des ordures ménagères) + Beauce Gâtinais Valorisation.

- TAXE D'AMENAGEMENT
- ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE : M. Michel HURAUULT.

RESTITUTION DES ETUDES THERMIQUES PAR CDC Conseils

Les subventions attendues feront l'objet d'un prochain envoi par le bureau d'études.

La Communauté de Communes, saisie du dossier, participera au coût des études, au prorata des volumes pour les bâtiments scolaires, notons qu'il a été annoncé lors du dernier conseil communautaire que les économies d'énergie des écoles seraient le crédo des années à venir.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

La visite de sécurité du 28 juillet 2022 a réuni la Région, le délégataire et la mairie. Les demandes de la Région sont exposées au conseil. Il devient urgent de réaliser le marquage au sol des places de parking et du zébra obligatoire à l'arrêt du bus. Il s'agit de déterminer exactement la position de cet arrêt, un réel dégagement des voies de circulation est préférable. L'abri des usagers est également à considérer. La commission de travaux devra se rendre sur les lieux pour déterminer les positions définitives des passages piétons et arrêt du bus. Il est envisagé d'utiliser le parking situé au n° 2 de la place pour le stationnement du car scolaire, ce qui impliquerait que les véhicules soient stationnés en face. Certaines jardinières, vieillissantes, devront être retirées, réparées et déplacées.

ACQUISITION D'UN BROYEUR :

Le remplacement du précédent est chiffré car trouver des pièces devient difficile. Plusieurs devis ont été présentés et la proposition de KMAgri a été retenue pour la somme de 7700 €.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Conseil a décidé à l'unanimité de procéder à des réductions des plages horaires de l'éclairage public. Les horloges astronomiques seront désormais éteintes à 22 h pour une reprise à 6h30. Le but de cette réduction est d'effectuer des économies d'échelle, la facture d'électricité ayant flambé, mais également de faire preuve de sobriété énergétique.



Mareau-Aux-Bois : La Bibli expose lors de la brocante du 18 septembre 2022.

DU COTE DE LA BIBLI :

Le stand tenu lors de la brocante a été fort apprécié, la **boîte à livres** fraîchement restaurée a été installée sous le préau, à l'extérieur de l'école. Elle est accessible à toutes et tous, le système étant de prendre un livre en le remplaçant par un livre apporté.

Une marche pour **Octobre Rose** aura lieu le **dimanche 23 octobre** prochain, avec participation des associations mareauboisiennes : choix entre 3 circuits et à l'issue un pot sera offert par la municipalité. Une cagnotte, au bon vouloir des participants, sera abondée au bénéfice de l'opération nationale afin de favoriser la recherche du cancer du sein. Le rendez-vous est donné à **9 h sonnantes, au pied de l'église**. Nous vous y attendons nombreux.

SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES :

Ne disposant pas de ce document obligatoire, il est profité des études diligentées par la Communauté de Communes et saisi la DREAL, dans le but de mettre à enquête publique le schéma des installations existantes recevant les eaux pluviales.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE :

Une réunion a eu lieu le lundi 19 septembre à Chilleurs nous annonçant que la phase 2 de Lysséo généralisant la fibre à l'abonné, est ouverte à tous les fournisseurs d'accès à internet dans les mêmes conditions sera opérationnelle à Mareau, dès le 29 septembre 2022 : 293 foyers seront concernés. En attente d'une date ultérieure figurent la Prée, la Ferrallerie, Jorville, Roupillon et la Route d'Escrennes.

Pour connaître son éligibilité plusieurs sites suivant les fournisseurs d'accès (Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR,...) : Degroup-test, Ariase ou encore Observatoire.francethd... Seul SFR est opérationnel pour la commercialisation des offres fibre optique dès maintenant, Orange le sera dans quelques semaines, Bouygues Télécom et Free en 2023.

Une fois l'offre d'un opérateur choisie, le technicien installera une fibre optique entre le Point de Branchement Optique extérieur (pour 2 à 10 maisons) et le logement, à l'identique (en aérien si aérien, en souterrain si souterrain, ou mixte). Il convient avec le client de l'emplacement de la prise optique (en général dans la pièce principale, près de la prise TV) et le cheminement de la fibre dans le logement, de manière apparente (ex : au-dessus des plinthes) ou dans des goulottes déjà existantes). Il fournit les équipements Fibre (box, décodeur TV ou boîtier fibre), les installe et configure la box et le décodeur au domicile du client.

Pour ce qui est des travaux de génie civil d'enfouissement des réseaux « fibre » le conseil n'a retenu que trois tronçons avec participation communale : Roupillon, la partie sud de la rue des Loups vers la route de Vrigny et le bas de Montpoulin. Les six autres tronçons, disposant déjà de poteaux électriques ou téléphoniques, seront installés en aériens.

DU COTE DE LA BIBLI :

Un nouvel accueil est prévu le 3^{ème} vendredi de chaque mois pour les assistantes maternelles et les enfants dont elles ont la charge. (Pour la suite, voir encadré jaune en première page).

INSTALLATIONS CLASSEES :

Les enquêtes publiques sur la zone d'activités d'Escrennes (SARL Mobilité puis plateforme FM logistique classée SEVESO seuil haut) en cours jusqu'au 10 octobre 2022 – Les annonces de mise à enquête publique, ainsi que des réunions publiques sont affichées dans le panneau extérieur de la mairie.

RECENSEMENT DE LE POPULATION :

Michel HURULT a été nommé coordinateur et nous allons recruter un agent recensement. Nous lançons donc un appel à candidature pour assurer cette mission de mi-janvier à mi-février 2023.

SÉCHERESSE :

De nouveaux cas ont été signalés en mairie. Nous demandons aux personnes ayant noté des désordres sur leur habitation de se signaler en mairie en illustrant par quelques photographies, et ce jusqu'à fin octobre 2022. Le dossier « catastrophe naturelle » sera déposé auprès de la préfecture en novembre.

TRANSPORT A LA DEMANDE : nouvelle formule

Une convention « Mobilité » a été signée entre la Région et la CCDP, permettant à compter d'octobre de rejoindre Pithiviers (9 arrêts possibles), du lundi au samedi, à 10 h ou 14h30, le retour vers le domicile étant prévu à 12h30 ou 16h30. En plus, les jours de marché, il est conservé une arrivée entre 9h15 et 10h30 et un retour entre 11 et 12 heures. Coût 3 € par voyage (soit 6 € pour un aller/retour). La personne est prise en charge à son domicile et les réservations devront être faites la veille avant 17 h, en appelant le 08.06.70.33.33.

DATES A NOTER :

- repas des aînés : le samedi 3 décembre 2022
- distribution du colis : le dimanche 18 décembre 2022.

